

N° d'identification : NF 025 A - Additif  
N° de révision : 0  
Date de mise en application : septembre 2006

## Additif au référentiel de certification NF025 : Marque Blocs en béton de granulats courants et légers

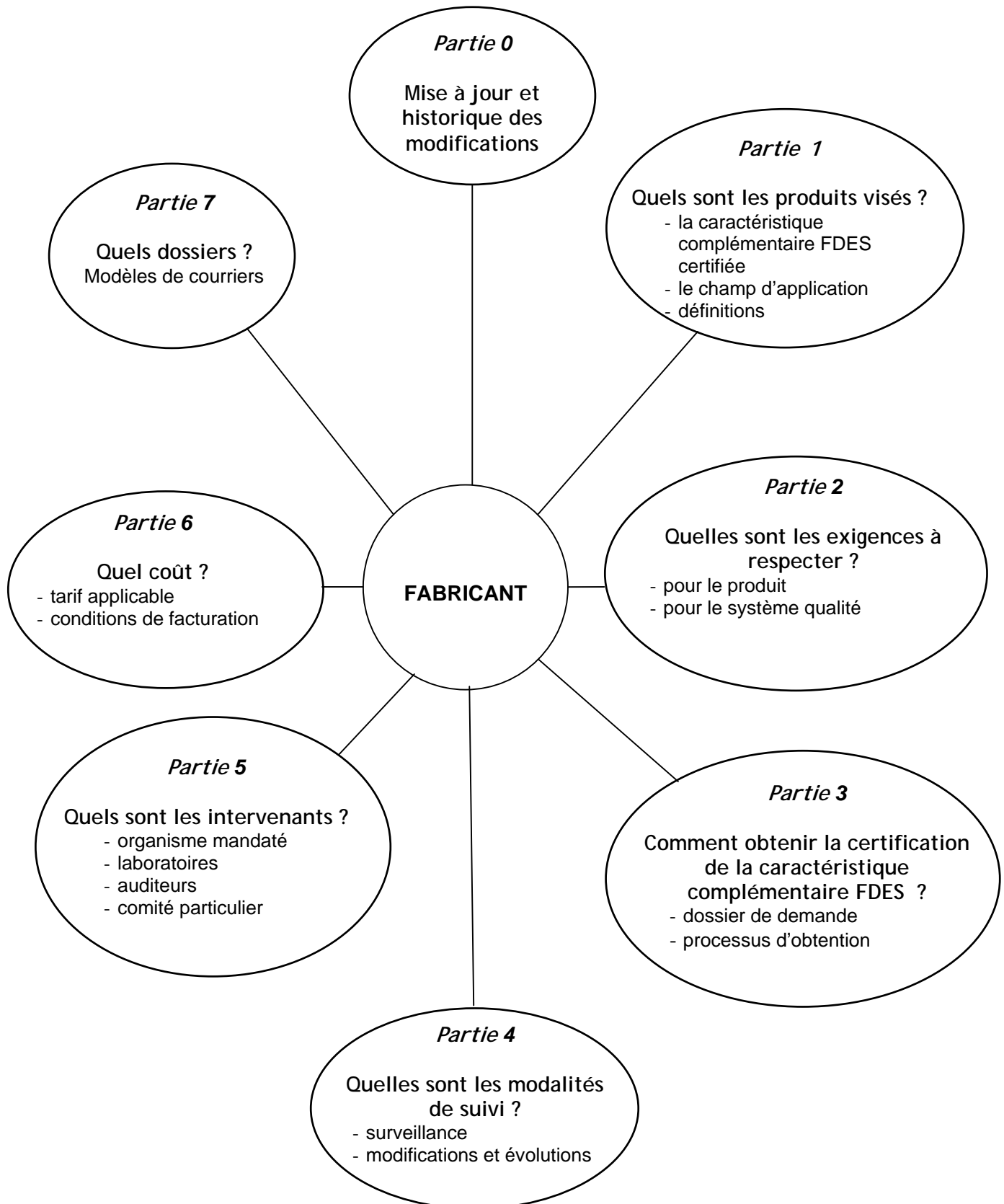
## Certification des caractéristiques environnementales et sanitaires

**AFAQ AFNOR Certification**  
11 rue Francis de Pressensé  
93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX  
France  
tél. 01 46 11 37 00 – fax 01 46 11 39 40  
e-mail : [certification@afaq.afnor.org](mailto:certification@afaq.afnor.org)  
site Internet : [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

**CERIB – Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton**  
BP 30059 – 28231 ÉPERNON CEDEX  
France  
tél. 02 37 18 48 00 – fax 02 37 32 63 46  
e-mail : [qualite@cerib.com](mailto:qualite@cerib.com)  
site Internet : [www.cerib.com](http://www.cerib.com)

**Note** : Les textes sont toujours susceptibles d'évoluer.  
Consulter notre site Internet [www.cerib.com](http://www.cerib.com), rubrique « Certifications »  
pour vous assurer que vous disposez de l'édition en vigueur.



**ADDITIF AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**



## SOMMAIRE

<b>PARTIE 1. LA CERTIFICATION DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA FDES BLOCS EN BETON .....</b>	<b>9</b>
1.1. Généralités .....	9
1.2. Champ d'application de la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton .....	9
1.3. Comment reconnaître la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton? .....	10
1.4. Définitions .....	10
<b>PARTIE 2. L'ADDITIF AU RÉFÉRENTIEL .....</b>	<b>13</b>
2.1. Documents de référence.....	13
2.3. Autres documents .....	13
2.4. Spécifications .....	14
2.4.1. Les spécifications sur les matières premières .....	14
2.4.2. Spécifications sur les indicateurs d'impacts environnementaux .....	15
2.5. Dispositions complémentaires concernant le Contrôle de Production en Usine .....	16
2.6. Le marquage .....	16
2.6.1. Le logo .....	16
2.6.2. Les modalités de marquage sur le produit.....	16
2.6.3. Présentation de l'information aux utilisateurs .....	16
<b>PARTIE 3. OBTENIR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON .....</b>	<b>19</b>
3.2. Présentation de la demande .....	19
3.3. Instruction de la demande .....	19
3.3.1. Demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES.....	19
3.3.1.1. Recevabilité .....	19
3.3.1.2. Modalités d'instruction .....	20
3.3.1.2.1. Visite d'inspection .....	20
3.3.1.2.2. Évaluation et décision .....	20
<b>PARTIE 4. LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON: LES MODALITES DE SUIVI.....</b>	<b>21</b>
4.1. Vérifications en usine.....	21
4.2. Évaluation et décision.....	21

<b>PARTIE 5. LES INTERVENANTS.....</b>	<b>23</b>
<b>PARTIE 6. LE TARIF.....</b>	<b>25</b>
6.2. Prestations d’instruction des demandes de certification de la caractéristique complémentaire optionnelle FDES.....	25
6.3. Prestations de surveillance périodique .....	25
<b>PARTIE 7. LES DOSSIERS POUR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON.....</b>	<b>27</b>
7.1. Lettre de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Blocs en béton .....	27
7.2. Modification(s) des données de production pouvant avoir une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires .....	29
7.3. Liste des renseignements à fournir à l'appui d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES et en cas de modification des données de production de l'usine.....	30

Le présent additif au référentiel de certification a été approuvé par le Directeur Général Délégué d'AFAQ AFNOR Certification le **22 août 2006**.

L'organisme mandaté s'engage avec les représentants des fabricants, des utilisateurs et des experts techniques à s'assurer de la pertinence de cet additif au référentiel, en termes de processus de certification et de définitions des exigences par rapport à l'évolution du marché.

Il peut être révisé par l'organisme mandaté après consultation du Comité Particulier. Toute modification induit une révision du document dans son ensemble, sauf pour l'annexe financière qui est actualisée au moins une fois l'an. La révision est approuvée par le Directeur Général Délégué d'AFAQ AFNOR Certification.

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Partie modifiée	N° de révision	Date	Motif de mise à jour
Tout le document	0	Août 2006	Création de l'additif au référentiel de Certification NF 025A



## **PARTIE 1. LA CERTIFICATION DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA FDES BLOCS EN BETON**

Le présent additif au référentiel de la Marque NF 025 A – Blocs en béton de granulats courants et légers définit les modalités de certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton de granulats courants en complément des autres caractéristiques NF.

La partie 1 du référentiel NF 025A s'applique avec les compléments suivants.

### **1.1. Généralités**

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton de granulats courants a pour objet d'attester que la production du site de fabrication concerné respecte dans une fourchette de  $\pm 10\%$  les indicateurs d'impacts environnementaux et les données sanitaires de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective publiée dans la base INIES ([www.inies.fr](http://www.inies.fr)).

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton est optionnelle.

La demande de certification est possible si le fabricant :

- effectue en même temps une demande de droit d'usage de la Marque NF Blocs en béton de granulats courants incluant les bloc creux B40 de 500 x 200 x 200 ;
- est déjà titulaire du droit d'usage de la Marque NF Blocs en béton de granulats courants et légers pour les blocs creux B40 de 500 x 200 x 200.

Le respect des exigences du présent additif est évalué, pour chaque site de production, lors de la demande de certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs. Il est ensuite vérifié périodiquement lors des audits/inspection réalisés dans le cadre de la marque NF.

### **1.2. Champ d'application de la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton**

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton de granulats courants d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES de la fabrication du modèle de bloc le plus représentatif du marché national, soit le bloc creux B40 de 500x200x200, et s'applique à l'ensemble des productions de blocs de granulats courants certifié.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (vie en œuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

### 1.3. Comment reconnaître la certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton?

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs marque NF est matérialisée par le monogramme conforme au modèle ci-après.



Le monogramme NF-FDES est utilisé conformément aux dispositions définies en partie 2. En particulier, il figure en filigrane sur l'attestation de droit d'usage délivrée au titulaire.

Sa charte graphique est disponible sur demande au CERIB.

### 1.4. Définitions

Les définitions données dans le référentiel de certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers s'appliquent avec les compléments suivants :

**FDES** : (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) :

Dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) des ouvrages de Bâtiment, la prise en compte de l'environnement à l'étape de conception est nécessaire afin d'atteindre les 14 cibles de cette démarche rappelées ci-après.

**Tableau 1 : Les 14 cibles de la HQE**

<b>Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur</b>	<b>Créer un environnement intérieur satisfaisant</b>
Eco-construction : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat</li> <li>2. Choix intégré des procédés et produits de construction</li> <li>3. Chantiers à faibles nuisances</li> </ol> Eco-gestion : <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Gestion de l'énergie</li> <li>5. Gestion de l'eau</li> <li>6. Gestion des déchets d'activité</li> <li>7. Gestion de l'entretien et de la maintenance</li> </ol>	Confort : <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Confort hygrothermique</li> <li>9. Confort acoustique</li> <li>10. Confort visuel</li> <li>11. Confort olfactif</li> </ol> Santé : <ol style="list-style-type: none"> <li>12. Qualité sanitaire des espaces</li> <li>13. Qualité sanitaire de l'air</li> <li>14. Qualité sanitaire de l'eau</li> </ol>

Atteindre ces cibles dépend en partie des produits de construction. La cible 2 fait le lien direct entre l'ouvrage et les produits qui le constituent. Le choix des produits influe également sur les techniques à mettre en place pour la construction, le délai, le coût de la construction, etc.

Les FDES sont l'outil « produits » pour le calcul du profil environnemental de l'ouvrage. Une FDES présente, sous une forme normalisée (NF P 01-010) :

- l'impact du produit considéré (10 indicateurs) sur l'environnement extérieur tout au long de son cycle de vie : consommation de ressources, pollution de l'air, de l'eau, du sol ;

- la contribution du produit à l'environnement intérieur : santé et confort des usagers ;
- la contribution des produits dans la phase d'exploitation de l'ouvrage : entretien, énergie, etc.

Pour constituer le référentiel technique d'une certification, la FDES doit satisfaire à plusieurs critères :

- être collective au sens générique du produit considéré,
- intégrer des caractéristiques sanitaires significatifs pour son usage,
- avoir fait l'objet d'une revue critique (validation par des experts indépendants),
- être publiée dans la base de données INIES,

La FDES des blocs satisfait à toutes ces exigences.

**Indicateurs environnementaux** : Les 10 indicateurs d'impacts environnementaux d'une FDES donnent le bilan chiffré de l'impact du produit vis-à-vis de l'ensemble du domaine environnemental. Ils sont exprimés pour l'unité fonctionnelle (UF) du produit. Ils correspondent à l'ensemble des fonctions remplies par le produit pendant une durée de vie typique. Dans le cas de la FDES blocs, l'UF assure la fonction de mur porteur (structure et clos) sur 1 m<sup>2</sup> de paroi avec des performances acoustiques, thermiques, ... conformes aux règles de l'art (rappelées dans la FDES) pour une durée de vie de 100 ans.

**Tableau 2 : Indicateurs d'impacts environnementaux de la FDES Blocs en béton**

Domaine environnemental concerné	Indicateurs d'impacts de la FDES <sup>1</sup>
Consommation de ressources	1. Consommation de ressources énergétiques 2. Indicateur d'épuisement de ressources 3. Consommation d'eau
Production de déchets	4. Déchets solides
Pollution de l'air	5. Changement climatique 6. Acidification atmosphérique 7. Pollution de l'air 8. Destruction de la couche d'ozone stratosphérique 9. Formation d'ozone photochimique
Pollution de l'eau	10. Pollution de l'eau
Pollution du sol	Sans impact significatif

**Impacts sanitaires** : Les caractéristiques sanitaires chiffrées et évaluées dans la FDES Blocs en béton sont :

- Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV)
- La teneur en radon et la radioactivité gamma
- L'aspect fongique (micro-organismes)
- Les émissions de poussières de silice cristalline

<sup>1</sup> Une explication pédagogique de ces impacts est disponible sous <http://www.inies.fr/documents.asp>



---

## **PARTIE 2. L'ADDITIF AU RÉFÉRENTIEL**

---

La partie 2 du référentiel NF 025A s'applique avec les compléments suivants.

### **2.1. Documents de référence**

La publication CERIB « Mur en maçonnerie de blocs en béton » (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire n° 86.E).

### **2.3. Autres documents**

La publication CERIB « Intégration des caractéristiques environnementales et sanitaires dans les certifications de produits – Application aux blocs en béton » (n° 87.E).

## 2.4. Spécifications

### 2.4.1. Les spécifications sur les matières premières

Tableau 3 : Spécifications sur les matières premières

Matières Premières	Données FDES	Ecart faible	Ecart significatif
Ciment	Le ciment est de type CEM I et de classe de résistance 52,5 ou 52,5 R	Le ciment est de type CEM I mais d'une autre classe de résistance que 52,5 ou 52,5R	Le ciment n'est pas de type CEM I
Granulats	Les granulats sont fabriqués à partir de matériaux courants naturels	Une partie des granulats est issue de bétons concassés recyclés en interne	Une partie des granulats est issue de sous-produits industriels : granulats artificiels (mâchefers, scories, etc.)
Adjuvants	Pas d'adjuvants ou Utilisation d'accélérateurs, plastifiants ou superplastifiants conformes à la NF EN 934-2	Autres qu'accélérateurs, plastifiants ou superplastifiants (ex: hydrofuge de masse) conformes à la NF EN 934-2	X
Additions et ajouts - filler - laitier concassé, - cendres volantes,... - colorant, - fibres,	Fillers <sup>1</sup> naturels calcaires ou siliceux	Additions <sup>2</sup> calcaires ou siliceuses	Autres additions (ex: cendres volantes ou laitiers moulu de haut fourneau) ou produits pouvant être incorporés au béton (sables de fonderie, etc.)
Suites données	Les données de production sont réputées conformes aux spécifications de la FDES : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les indicateurs d'impact environnemental sont évalués conformément au § 2.4.3</li> <li>L'impact sanitaire est déclaré satisfaisant</li> </ul>		Évaluation par l'organisme de certification pour déterminer si un nouveau calcul partiel ou complet d'ACV (Analyse du Cycle de Vie) et le cas échéant de nouvelles analyses (impacts sanitaires) sont nécessaires. Le fabricant en est informé pour décision sur la suite à donner (arrêt du processus de certification ou étude complémentaire).

1 Les fillers sont couverts par la norme NF EN 12620 "Granulats pour béton" qui précise qu'un filler est un granulat dont la plupart des grains passe au tamis de 0,063 mm et qui peut être ajouté aux bétons pour leur conférer certaines propriétés.

2 Les additions calcaires sont couverts par la norme NF P 18-508 et les additions siliceuses par la norme NF P 18-509; ces deux normes donnent la définition suivante : une addition est un matériau minéral finement divisé et pouvant être substitué partiellement au ciment pour améliorer certaines propriétés du béton hydraulique ou pour lui conférer des propriétés particulières. Les additions calcaires sont constituées d'au moins 90 % de carbonates (calcaire et dolomie) et les additions siliceuses d'au moins 93,5 % de silice SiO<sub>2</sub> pure.

**2.4.2. Spécifications sur les indicateurs d'impacts environnementaux**

Les indicateurs environnementaux sont déterminés par calcul à partir des données de production des blocs creux B40 de 500 x 200 x 200 conformément à la méthode définie dans la publication CERIB n° 87.E « Intégration des caractéristiques environnementales et sanitaires dans les certifications de produits – Application aux blocs en béton ».

Les productions de blocs sont réputées conformes aux spécifications lorsque les résultats des indicateurs sont au plus égaux aux limites de la plage supérieure (+ 10%) de la FDES collective, à l'exception de l'indicateur « déchets valorisés » pour lequel la valeur limite admissible est fixée à – 10 % de la FDES collective.

Les valeurs limites sont données dans le tableau 4.

**Tableau 4 : Spécifications sur les indicateurs d'impact environnemental**

N°	Indicateur d'impact environnemental	Valeur limite		Unités	
		FDES +10%	FDES -10%		
1	Energie primaire totale	191,7	/	MJ	
2	Indicateur d'épuisement de ressources (ADP)	6,33E-02	/	kg équivalent antimoine	
3	Consommation de l'eau	91,2	/	litres	
4	Production de déchets	Déchets valorisés <sup>1</sup>		0.56	kg
		Déchets dangereux <sup>2</sup>	1,38E-02	/	kg
		Déchets non dangereux	0,96	/	kg
		Déchets inertes	260,2	/	kg
		Déchets radioactifs <sup>3</sup>	1,64E-03	/	kg
5	Changement climatique	17,2	/	kg équivalent CO <sub>2</sub>	
6	Acidification atmosphérique	7,88E-02	/	kg équivalent SO <sub>2</sub>	
7	Pollution de l'air	1870,7	/	m3	
8	Pollution de l'eau	8,6	/	m3	
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	3,42E-17	/	kg équivalent CFC-11éq	
10	Formation d'ozone photochimique	7,32E-03	/	kg équivalent d'éthylène	

<sup>1</sup> L'exigence sur l'indicateur «déchets valorisés» (valeur de la FDES Blocs – 10 %) correspond à une obligation de recyclage dans le process de fabrication des blocs d'une quantité minimale de rebuts de production et grignons issus du nettoyage des installations.

<sup>2</sup> Les déchets dangereux proviennent pour l'essentiel de la production et du transport des matières premières (granulats et ciment), de la production d'huiles usagées et de la consommation d'électricité. Citons à titre d'exemple les déchets de production et de détonation d'explosifs (granulats), les matériaux souillés (fûts, gants, etc.), les huiles minérales usagées (huile moteur et huile hydraulique), les déchets de production de l'électricité consommée (mâchefers, cendres, etc.)

<sup>3</sup> Les déchets radioactifs proviennent de la production de l'électricité d'origine nucléaire consommée par l'usine de blocs et par les producteurs des matières premières (ciment, granulats, etc.).

## 2.5. Dispositions complémentaires concernant le Contrôle de Production en Usine


Le producteur doit indiquer dans son manuel de contrôle de production comment sont identifiées et gérées les données de production de l'usine. En particulier, il doit établir et entretenir un dossier technique tel que décrit en partie 7 et le communiquer au CERIB lors de la demande d'admission et lors de chaque changement des données de production suivantes :

- Matière(s) première(s) : origine, quantités utilisées par origine, changement de fournisseur et de distance de transport ;
- Composition de béton ;
- Quantités des blocs produites ;
- Moyens de production (malaxeur, convoyeur, machine de fabrication), et/ou de manutention (chariot(s) élévateur(s))

Sauf justification particulière communiquée par l'usine et approuvée par le CERIB, le transfert du lieu de production nécessite une nouvelle instruction du dossier.

## 2.6. Le marquage


### 2.6.1. Le logo

Le logo  figure en filigrane sur l'attestation de droit d'usage de la marque NF Blocs délivrée au titulaire.

Il peut être apposé sur les produits et dans la documentation de l'usine selon les dispositions ci-après.

### 2.6.2. Les modalités de marquage sur le produit


Lorsque le fabricant choisit d'afficher le logo  à la place du logo  (seul) sur les produits, il peut par exemple utiliser des étiquettes ou marquer directement sur le béton ; dans ce dernier cas :

- le logo  peut être d'une couleur quelconque mais contrastant avec celle du béton ;
- une attention particulière doit être apportée à la lisibilité.

### 2.6.3. Présentation de l'information aux utilisateurs

- Attestation de droit d'usage

✓ Au recto

Le logo  en filigrane est remplacé par le logo .

✓ Au verso

Les spécifications sont complétées par la référence de la fiche de déclaration environnementale et sanitaire des blocs en béton (FDES) et le lien avec les informations pédagogiques la concernant.

- Liste des productions certifiées

Les spécifications sont complétées par la référence de la FDES des blocs et les éléments pédagogiques la concernant.

- L'affichage directement sur le produit, du logo  à la place du logo  n'est pas obligatoire.



## **PARTIE 3. OBTENIR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON**

Cette partie précise les modalités applicables lors d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Blocs en béton.

La Partie 3 du référentiel NF 025A s'applique avec les compléments suivants.

### **3.2. Présentation de la demande**

Le demandeur établit en langue française ou anglaise un dossier contenant les éléments suivants :

- la lettre demande type Additif001 (cf. Partie 7)
- le dossier technique concernant la production de blocs (cf. Partie 7)
- le manuel et/ou le plan d'assurance de la qualité actualisé

La demande de certification de la caractéristique complémentaire doit être adressée à :

**C E R I B**  
Division Qualité Industrielle  
BP 30059  
FR-28231 ÉPERNON CEDEX

### **3.3. Instruction de la demande**

#### **3.3.1. Demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES**

La demande peut être faite en même temps que la demande du droit d'usage de la Marque NF Blocs en béton pour le modèle de blocs creux à 2 rangées de lames de classe B40 et de dimensions nominales 500 x 200 x 200, ou si le demandeur est déjà titulaire du droit d'usage de la Marque NF Blocs en béton pour ce modèle.

##### **3.3.1.1. Recevabilité**

A réception du dossier de demande, l'organisme mandaté vérifie que :

- toutes les pièces demandées sont jointes,
- toutes les informations techniques demandées dans le dossier technique sont renseignées.

L'organisme mandaté peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier, en particulier dans le cas d'un écart significatif entre les données de production déclarées par le demandeur et les données d'entrée de la FDES (cf. Partie 2).

### **3.3.1.2. Modalités d'instruction**

#### **3.3.1.2.1. Visite d'inspection**

La visite est couplée à la visite de demande d'admission à la Marque NF ou à la visite d'inspection périodique si le demandeur est déjà titulaire de la Marque NF. La visite peut également être effectuée à la demande de l'usine entre deux visites périodiques ; il s'agit alors d'une visite supplémentaire (cf. Partie 6).

Il est vérifié lors de la visite que les informations figurant dans le dossier technique correspondent bien aux données en vigueur sur le site de production lors de la visite. Le cas échéant, le dossier technique est mis à jour à l'occasion de la visite. L'usine envoie un exemplaire de son dossier technique actualisé à l'organisme de certification.

#### **3.3.1.2.2. Évaluation et décision**

Sur la base des résultats des indicateurs environnementaux déterminés par calcul à partir des données du dossier technique, le responsable des activités de certification du CERIB prend l'une des décisions suivantes :

- extension des caractéristiques certifiées à la caractéristique complémentaire FDES ;
- refus motivé de l'extension des caractéristiques certifiées à la caractéristique complémentaire FDES.

Le CERIB notifie la décision à l'intéressé.

Le demandeur peut contester la décision prise conformément à l'article 12 des règles générales de la marque NF.

---

## **PARTIE 4. LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON: LES MODALITES DE SUIVI**

---

La Partie 4 du référentiel NF 025A s'applique avec les compléments suivants.

### **4.1. Vérifications en usine**

Lors des visites d'audit/inspection, il est vérifié que les données de production ayant une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires des blocs déclarées dans la dernière version du dossier technique communiqué au CERIB sont à jour. En cas d'écart(s), l'auditeur/inspecteur les indique :

- sous forme de synthèse dans la fiche de fin de visite ;
- de façon détaillée dans le rapport de visite.

L'auditeur peut, avec l'accord du fabricant, prendre copie de tout document qu'il estime nécessaire.

### **4.2. Évaluation et décision**

Sur la base des résultats de la visite et le cas échéant des modifications des données de production communiquées au CERIB selon lettre type Additif002B, le CERIB notifie au titulaire l'une des décisions suivantes :

- reconduction de la certification de la caractéristique complémentaire FDES, le cas échéant avec observation ou avertissement ;
- suspension ou retrait de la certification de la caractéristique complémentaire FDES du fait d'écart significatif concernant les matières premières ;
- suspension ou retrait de la certification de la caractéristique complémentaire FDES du fait du dépassement des valeurs limites des indicateurs.

La suspension de la certification NF entraîne automatiquement la suspension de la caractéristique complémentaire FDES.



## **PARTIE 5. LES INTERVENANTS**

---

La partie 5 du référentiel NF 025A s'applique.



## **PARTIE 6. LE TARIF**

---

La partie 6 du référentiel NF 025A s'applique.



---

## **PARTIE 7. LES DOSSIERS POUR LA CERTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DES BLOCS EN BETON**

---

Cette partie groupe les modèles de courrier à utiliser pour toute demande de certification ou d'actualisation des données de production ainsi que pour l'établissement du dossier technique de l'usine.

### **7.1. Lettre de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES Blocs en béton**

Le courrier de demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES doit être établi en 3 exemplaires sur papier à en-tête du fabricant, sur la base du modèle « Lettre type Additif001 » ci-dessous :

**Lettre type Additif 001****MARQUE NF BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS  
FORMULE DE DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CARACTERISTIQUE  
COMPLEMENTAIRE FDES**

**A établir en 3 exemplaires  
sur papier à entête du  
fabricant**

**C E R I B**  
Division Qualité Industrielle  
BP 30059  
28231 ÉPERNON Cedex

Objet : **Demande de certification de la caractéristique FDES Blocs en béton**

Engagements du demandeur

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de demander la certification de la caractéristique complémentaire FDES.

Je déclare être titulaire/en demande<sup>(1)</sup> du droit d'usage de la marque NF Blocs en béton pour les blocs creux de classe de résistance B40, de dimensions nominales 500x200x200 mm et à 2 rangées de lames d'air sous les références ci-après :

Si titulaire :

- Admission à la marque NF Blocs en béton le ..... sous décision n° .....
- Attestation en vigueur n° ..... en date du .....

A cet effet, je déclare connaître et accepter les exigences de l'additif au référentiel NF – Blocs en béton de granulats courants.

Le dossier technique et les parties concernées du manuel d'assurance qualité sont joints au présent courrier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date ; cachet et signature du Représentant légal du fabricant

*P.J. : Dossier technique et parties concernées du manuel d'assurance qualité en 3 exemplaires*

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

## 7.2. Modification(s) des données de production pouvant avoir une incidence sur les indicateurs environnementaux et sanitaires

Modifications donnant lieu à l'établissement d'un courrier au CERIB :

- changement de matière(s) première(s)
- modification des quantités livrée(s) à chaque transport de matière(s) première(s)
- changement de fournisseur(s)
- modification de la composition de béton
- modification des quantités de blocs produites
- modification des moyens de production (nouvelle centrale à béton, nouvelle chaîne de fabrication ou modification des conditions de durcissement)

### ***Lettre type Additif 002B***

**MARQUE NF BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS  
FORMULE DE DEMANDE D'ACTUALISATION POUR LA CARACTERISTIQUE  
COMPLEMENTAIRE OPTIONNELLE FDES DANS LE CAS<sup>(1)</sup> :**

- **changement de matière(s) première(s)**
- **modification des quantités livrée(s) à chaque transport de matière(s) première(s)**
- **changement de fournisseur(s)**
- **modification de la composition de béton**
- **modification des quantités de blocs produites**
- **modification des moyens de production (nouvelle centrale à béton, nouvelle chaîne de fabrication ou modification des conditions de durcissement)**

**A établir en 2 exemplaires  
sur papier à entête du  
fabricant**

**C E R I B**  
Division Qualité Industrielle  
BP 30059  
28231 ÉPERNON Cedex

### **Objet : Informations concernant la modification des données de production**

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF Blocs en béton de granulats courants et certifié pour la caractéristique complémentaire FDES sous les références suivantes :

- Certificat en vigueur délivré le ..... sous décision n° .....

Je vous informe de la modification de certaines données de production.

Le dossier technique actualisé est joint au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet, date et signature du fabricant

*P.J. : Dossier technique actualisé en 3 exemplaires.*

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

### 7.3. Liste des renseignements à fournir à l'appui d'une demande de certification de la caractéristique complémentaire FDES et en cas de modification des données de production de l'usine

#### **MODÈLE DE DOSSIER TECHNIQUE À JOINDRE A LA DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CARACTERISTIQUE FDES ET EN CAS DE MODIFICATION DES DONNEES DE PRODUCTION**

Nota : Les données ci-dessous doivent pouvoir être vérifiées par l'auditeur-inspecteur du CERIB lors des visites d'inspection.

#### **DÉFINITION DE LA FABRICATION DE BLOCS NF CREUX de classe B40 de dimensions 500x200x200**

(les parties soulignées sont à adapter en fonction de la situation propre à l'usine)

#### **Matières premières <sup>(1)</sup> :**

- **Granulats -:**

Sable : 0/4 silico calcaire concassé en provenance de (adresse de la carrière):

.....  
Distance de livraison entre carrière(s) et usine de blocs : ..... km  
Transport : par route  par voie fluviale  Autre  préciser lequel : .....  
Quantité(s) livrée(s) à chaque transport .....Tonnes

Gravillon 1 : marbre du Boulonnais 3/8 concassé en provenance de : (adresse de la carrière)

.....  
Distance de livraison entre carrière(s) et usine de blocs : ..... km  
Transport : par route  par voie fluviale  Autre  préciser lequel : .....  
Quantité(s) livrée(s) à chaque transport .....Tonnes

Gravillon 2 (si applicable) : marbre du Boulonnais 6/10 concassé en provenance de (adresse de la carrière):.....

Distance de livraison entre carrière(s) et usine de blocs : ..... km  
Transport : par route  par voie fluviale  Autre  préciser lequel : .....  
Quantité(s) livrée(s) à chaque transport .....Tonnes

- **Ciment(s) :**

Ciment 1 : CPA CEM I 52,5 R en provenance de (cimenterie) :.....

Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :.....  
Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : ..... km  
Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs : ..... km  
Transport : par route  Autre  préciser lequel : .....  
Quantité livrée à chaque transport .....Tonnes

Ciment 2 (si applicable): CPA CEM I 42,5 R en provenance de (cimenterie) :.....

Nom du distributeur (si autre que la cimenterie) :.....  
Distance de livraison entre cimenterie et centre de distribution de ciment : ..... km  
Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs : ..... km  
Transport : par route  Autre  préciser lequel : .....  
Quantité livrée à chaque transport .....Tonnes

- **Adjuvant(s) OUI  NON**

Adjuvant 1 (si applicable) :

<sup>1</sup> Joindre une copie de(s) fiche(s) technique(s)

Nom commercial : XXX..... Fonction : Accélérateur de prise .....  
 Nom du fabricant : ..... Nom du Fournisseur : .....  
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : ..... km  
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs ..... km  
 Quantité livrée à chaque transport ..... Tonnes/litres<sup>(1)</sup>

Adjuvant 2 (si applicable)

Nom commercial : YYY..... Fonction : Accélérateur de durcissement.....  
 Nom du fabricant : ..... Nom du Fournisseur : .....  
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : ..... km  
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs : ..... km  
 Quantité livrée à chaque transport ..... Tonnes/litres<sup>(1)</sup>

• **Additions et ajout(s) :** OUI  NON

Ajout 1 (si applicable)

Nature (ex : filler calcaire, addition siliceuse, cendre volante, ...) .....  
 Nom du fabricant : ..... Nom du Fournisseur : .....  
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : ..... km  
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs : ..... km  
 Quantité livrée à chaque transport ..... Tonnes

Ajout 2 (si applicable)

Nature (ex : filler calcaire, addition siliceuse, cendre volante,...) .....  
 Nom du fabricant : ..... Nom du Fournisseur : .....  
 Distance de livraison entre lieu de production et centre de distribution (si différent) : ..... km  
 Distance de livraison entre centre de distribution et usine de blocs : ..... km  
 Quantité livrée à chaque transport ..... Tonnes

**Composition des bétons :**

Pour le béton utilisé pour la fabrication de blocs NF creux B40 de 500 x 200 x 200, préciser pour chaque matière première utilisée la quantité mise dans la gâchée, soit par exemple :

Constituant :	Nature	Quantité	Quantité de béton
Sable <sup>2</sup>	<u>0/4 calcaire concassé</u>	<u>250</u> kg	Préciser la quantité de béton/gâchée : <u>1000</u> ...litres - m <sup>3</sup> - kg <sup>1</sup>
Gravillon 1 <sup>(2)</sup>	<u>3/8 calcaire concassé</u>	<u>370</u> kg	
Gravillon 2 <sup>(2)</sup>	<u>4/10 calcaire concassé</u>	<u>240</u> kg	
Ciment	<u>CEM I 52,5 R NF CE</u>	<u>70</u> kg	
Adjuvant	<u>Accélérateur de prise</u>	<u>1</u> kg - litre <sup>(1)</sup>	
Eau		60 litres	
Ajout	Filler calcaire	<u>10</u> kg	

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles.

<sup>2</sup> Quantités sèches ou quantités humides en précisant la teneur en eau moyenne des granulats.

**Matériels de fabrication des blocs NF creux B40 de 500 x 200 x 200**

(les parties soulignées sont à adapter en fonction de la situation propre à l'usine)

Nombre de malaxeurs : 1Malaxeur (marque et type) .....  
à axe vertical et train valseur, d'une capacité de ..... litres  
d'une puissance de ..... kWLa machine de fabrication est une presse fixe ..... (marque et type).....  
à simple planche, équipée de ..... (table(s) vibrante(s) avec : ..... vibreur(s)  
par table(s) ; sa distance au malaxeur est de ..... mètres. Le  
transport du béton s'effectue par tapis convoyeur.Serrage du béton par vibration et compression  
Démoulage par remontée hydraulique du moule  
Planches en ..... (matière) de ..... x ..... x ..... (cm)  
Cadence de production ..... pontes par poste de ..... heures - Travail en .....  
poste(s) par jour.En sortie de presse, les planches sont reprises par un ascenseur puis par un chariot transbordeur  
automatique d'une capacité de ..... planches réparties sur ..... niveaux, puis introduites  
dans les étuves. Les cellules d'auto-étuvage au nombre de ..... ont une capacité totale de  
..... planches.L'auto-étuvage est pratiqué durant ..... heures.Délai minimal de livraison<sup>1</sup> : 7 jours**Conditionnement des blocs NF creux B40 de 500 x 200 x 200 :**

- Sur palettes

cerclage  houssage  sans stabilisateur 

Nombre de blocs par palette : .....blocs/palette

Nombre moyen d'utilisations d'une palette en bois avant sa mise au rebut (par exemple : 7  
utilisations) : .....

- Sans palette

Préciser la nature (cerclage, film, housse....) : .....

**Consommations d'énergie<sup>2</sup> pour la fabrication des blocs NF creux B40 de 500 x 200 x 200 :****Consommation électrique** à la centrale à béton (convoyeur(s), malaxeur(s)), des chaînes de  
production (machine(s) de fabrication, palettisation), pour le chauffage (cellule(s) de durcissement,  
atelier(s), cabine de pilotage)

Consommation électrique au cours des 12 derniers mois. ....kWh

<sup>1</sup> C'est-à-dire délai minimal auquel le fabricant garantit le respect des exigences spécifiées.<sup>2</sup> En cas de difficulté pratique de fournir les consommations propres à la production de blocs en béton B40 de 500 x 200 x 200, celles-ci sont calculées au prorata du tonnage des productions annuelles de blocs ou tous produits béton de l'usine.

**Consommation de gaz** (chariots élévateurs, chauffage des blocs en cellule, etc.)Consommation en gaz liquéfié/ de ville<sup>(3)</sup> au cours des 12 derniers mois. .... kg-m<sup>3</sup>-kWhgaz<sup>1</sup>**Consommation de fuel** (chariots élévateurs, chauffage des blocs en cellule, etc.)

Consommation en fuel au cours des 12 derniers mois.....litres

**Consommations de diesel** (chariots élévateurs, véhicules utilitaires, etc.)

Consommation en diesel au cours des 12 derniers mois .....litres

**Consommation d'eau :****Provenance :** Réseau urbain  Puits  Rivière Compteur d'eau :  oui  nonConsommation d'eau au cours des 12 derniers mois (centrale à béton, nettoyage machine, etc.).....m<sup>3</sup>

Ces consommations d'eau correspondent-elles :

(A) - Aux productions des blocs creux B40 de 500x200x200 exclusivement  ?(B) - A l'ensemble des productions de blocs (tous modèles confondus)  ?(C) - A l'ensemble des productions de l'usine  ?Si vous avez coché (B) ou (C), indiquer la consommation totale annuelle d'eau évaluée<sup>(2)</sup> pour la fabrication des blocs B40 creux de 500 x 200 x 200 ? ..... m<sup>3</sup>/an**Consommables utilisés pour la fabrication de blocs NF creux/B40/500 x 200 x 200 :**Quantité d'huiles<sup>1</sup> consommée pour le(s) groupe(s) hydraulique(s) (machines de fabrication...) au cours des 12 derniers mois : .....litresQuantité d'huiles moteur<sup>1</sup> (chariots élévateurs, véhicules utilitaires...) consommée au cours des 12 derniers mois : .....litresQuantité d'huiles de boîte de vitesse<sup>(1)</sup> (chariots élévateurs, véhicules utilitaires...) consommée au cours des 12 derniers mois : .....litres

Quantité évaluée de moules en acier pour blocs creux 500x200x200 consommés annuellement ..... tonnes/an

**Poids moyen d'un bloc creux B40 de 500 x 200 x 200 :** .....kg/bloc**Quantités annuelles de blocs produits :**

Quantité de blocs B40 500 x 200 x 200 mm fabriqués par l'usine (tonnes/ an) :

La quantité de blocs courants creux B40 de 500x200x200 produite au cours des 12 derniers mois est de..... tonnes

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles.<sup>2</sup> En cas de difficulté pratique de fournir les consommations propres à la production de blocs en béton B40 de 500 x 200 x 200, celles-ci sont calculées au prorata du tonnage des productions annuelles de blocs ou tous produits béton de l'usine.

Proportion de blocs B40 500x200x200 mm fabriqués par rapport aux autres fabrications de blocs en béton (tous modèles confondus) : ..... % /an

Proportion de blocs B40 500x200x200 mm par rapport aux autres fabrications de produits en béton (tous produits confondus) : ..... % /an

### **Quantités annuelles de déchets produites<sup>1</sup> :**

- **Quantités de déchets de béton** (déchets pulvérulents et/ou grattons, produits défectueux) :

La quantité de déchets de béton récoltée au cours des 12 derniers mois est de ... %/an.

La quantité de déchets de béton éliminée en décharge au cours des 12 derniers mois est de ... tonnes.

La quantité de déchets de béton recyclée en interne au cours des 12 derniers mois est de ... tonnes.

La quantité de déchets de béton réutilisée en remblais en interne au cours des 12 derniers mois est de ... tonnes.

La quantité de déchets de béton cédée à des entreprises de TP pour être utilisés en remblais au cours des 12 derniers mois est de ... tonnes.

- **Huiles et graisses usagées**

La quantité d'huile et de graisse usagées (groupe(s) hydraulique(s), vidange moteur, boîte de vitesse, ...) récoltée au cours des 12 derniers mois est de ..... tonnes

- **Autres déchets (emballages et divers) :**

La quantité de déchets d'emballages divers (bidons, housses plastiques, cartons,...) récoltée au cours des 12 derniers mois est de ..... tonnes

P.-J. : Fiches techniques matières premières : ciment, adjuvant, ajout, colorant (si applicable)

---

<sup>1</sup> En cas de difficulté pratique de fournir les quantités propres à la production de blocs en béton B40 de 500 x 200 x 200, celles-ci sont calculées au prorata du tonnage des productions annuelles de blocs ou tous produits béton de l'usine.